



La littérature épique étant le « paravent » des aspirations aristocratiques des XII^e- XIII^e siècles, les trouvères se font souvent le relais des idées que celle-ci se faisait du clergé dont la fonction principale était de prier. Or, nous devons bien reconnaître que le clergé occupe une place restreinte dans les récits en raison de la coloration guerrière de ces derniers. Le groupe des *oratores* est donc souvent cantonné à un rôle de figuration et, de surcroît, leurs portraits dressés par les auteurs ne se révèlent guère flatteurs : ils sont souvent peureux¹, paresseux, hypocrites, cupides² et gourmands, cherchant essentiellement à vivre dans le confort³, quitte à être simoniaques⁴.

Le clergé dans la chanson de geste est majoritairement composé de membres du haut clergé qu'ils soient évêques, archevêques ou même le pape. Celui-ci est d'ailleurs le héros malheureux de la *Destruction du Rome* où il meurt décapité par Fierabras sur l'autel de l'église de Saint-Pierre de Rome. Ce pontife dont l'identité diffère selon les récits est quelquefois un membre de la famille d'un des héros comme dans *Huon de Bordeaux*⁵ et *La mort de Maugis*⁶, mais le plus souvent il s'agit d'un personnage tiers qui est systématiquement un proche du roi de France ou d'un grand baron⁷ ; dans la *Chanson de Girart de Roussillon*, le pape fait partie des émissaires qui se rendent à Constantinople pour chercher les fiancées de Charles Martel et de Girart de Roussillon ; dans la *Destruction de Rome*, c'est auprès du roi de France que le pape assiégé envoie des émissaires afin d'obtenir son aide ; dans *Mainet*, le héros décide de passer par Rome en rentrant en France pour aller libérer Rome envahie par les sarrasins ; dans *Les Enfances Ogier*, l'empereur réunit une nouvelle fois l'ost pour la même raison⁸ ; dans le *Roman d'Acquin*, le pape envoie des troupes pour aider Charlemagne dans sa lutte ; dans le *Couronnement de Louis*, et ce à deux reprises, le successeur de Saint-Pierre, se dresse courageusement contre les ennemis de Rome. Cette relation privilégiée entre le roi de France, et la papauté fait référence aux rapports étroits qu'entretenaient les Carolingiens avec la papauté aux VIII^e-IX^e siècles⁹, faisant du roi de France, le protecteur spirituel de Rome et de la papauté. Au sein de cet ordre, où ses membres restent souvent anonymes, le personnage de Turpin apparaît comme étant une exception, lui qui passe pour être le prince des évêques, un des douze pairs, n'hésitant pas à porter l'épée sur les champs de bataille¹⁰, et ce en contradiction avec les défenses canoniques qui refusaient aux clercs le droit de porter des armes depuis l'époque mérovingienne¹¹. D'ailleurs un certain nombre de textes relaient cette interdiction, c'est le cas par exemple de la *Chanson de Girart de Roussillon* : « Non chai remagne om qu'armes ades, / Si non est viel diüs, clers u borges. »¹² Toutefois, les

¹ Voir l'exemple de l'abbé de Cluny dans *Gaydon, chanson de geste du XIII^e siècle*, (éd. et trad.) J. Subrenat et A. Subrenat, Leuven, Peeters, 2007, v. 3472-3483 : « Sor les espauls la teste li toilli. / Que elle vole bien .VII. piés et demi. / Desor le froc au bon abé chai, / Que de son sanc touz li fros vermoilli. / L'abés le voit, touz s'en espauri : "Nomini Damme, mauvais estre fait ci ! / S'estoie en cloistre, par foi le voz plevis, / An piece mais n'en seroie partis." / En filiez torne, et si moine autressi : / Grant paor ont que d'euls ne face ansi. » ; voir aussi l'exemple d'Englebert, le chapelain d'Anseïs de Carthage, *Anseïs von Karthago*, (éd.) J. Alton, Tübingen, Litterarischer Verein in Stuttgart, 1892.éd. cit., v. 8669-8805.

² En prodiguant ses conseils à son fils, Gui de Mayence lui dit clairement de se méfier de la cupidité des prêtres.

³ En menant cette vie de bien-être, les clercs acquièrent un embonpoint qui n'échappe pas aux plaisanteries des laïques, voir *Renans de Montauban oder die Haimonskinder, altfranzösisches Gedicht, nach den Handschriften zum Erstenmal herausgegeben*, (éd.) H. Michelant, Stuttgart, Litterarischer Verein in Stuttgart, 1862, p. 93.

⁴ Voir par exemple *Hervis de Mes*, (éd.) J.-C. Herbin, Genève, Droz, 1992, v. 4357-4361 : « Tot droit de Mes cuidiens [a] Rome aler, A l'apostole, a cherdenal parler ; Mout grant avoir i volienz presenter, Por .I. esveque eslire, et .II. abez, Sire, qui sont li nostre amis charnez. »

⁵ Dans *Huon de Bordeaux*, le pape est l'oncle du héros.

⁶ Dans la *Mort de Maugis*, le pape Simon est le cousin de Maugis d'Aigremont.

⁷ Ainsi dans le *Couronnement de Louis*, c'est à Guillaume Fierabrace présent à Rome, que le pape réclame de l'aide et non au Carolingien.

⁸ D'ailleurs à cette occasion c'est le pape lui-même qui prêche la guerre sainte, voir Adenet le Roi, *Les Enfances Ogier Poème publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l' Arsenal*, (éd.) A. Scheler, Bruxelles, Closson et Muquardt, 1874, v. 4914-4932 ; voir également, *Aspremont, chanson de geste du 12^e siècle. Texte du manuscrit de Wollaton Hall*, (éd.) L. Brandin, Paris, Champion, 1919-1920, v. 832-844.

⁹ Voir P. Riché, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1997 et I. Durand-Le Guern et B. Ribémont, *Charlemagne empereur et mythe d'Occident*, Paris, Klincksieck, 2009, p. 30-33.

¹⁰ Voir *Gui de Bourgogne, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Tours et de Londres*, (éd.) F. Guessard et H. Michelant, Paris, Jannet, 1858, p. 51.

¹¹ Cf. J. Gaudemet, *Église et Cité. Histoire du droit canonique*, Paris, Montchrestien, 1994, p. 204-205 et 498-500.

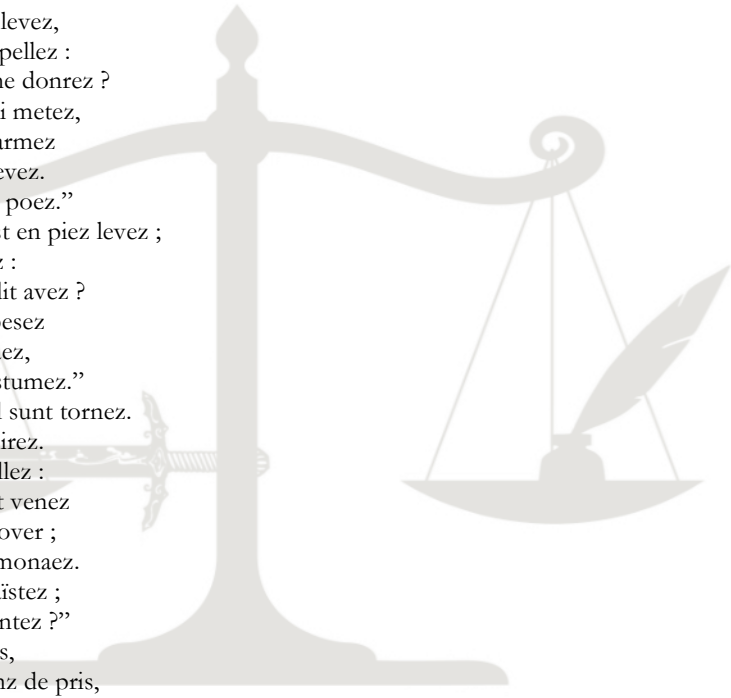
¹² *La Chanson de Girart de Roussillon*, (éd. et trad.) M. de Combarieu du Grès et G. Gouiran, Paris, L.G.F., 1993 éd. cit., v. 8294-8295 :



textes prévoyaient une exception de taille pour le clerc qui était au service du roi¹³, tel Turpin. C'est que les grands prélats ecclésiastiques étaient aussi des seigneurs féodaux qui prenaient part aux intrigues féodales¹⁴ et qui se joignaient à l'ost¹⁵, participant eux-mêmes aux combats :

« De maintenant se sont Franczoys armé,
Et tretout l'ost, ne n'est nul aresté,
Povre ne riche, ne genvre ne barbé,
Ne clerc ne prestre, ne moygne ne abbé,
Ne mays yceulx qui ont les trefs gardé,
Vont à la ville, moult y ot trait gecté. »¹⁶

À l'exception de quelques personnages, les chansons de geste cantonnent les clercs à l'exercice de leur sacerdoce (célébrations d'unions, de messes, de baptêmes, où ils tiennent un rôle effacé alors qu'ils devraient tenir le devant de la scène. Ces hauts dignitaires ecclésiastiques ont tous la particularité d'être imbus de leur privilège, cherchant à conserver jalousement leur propre intérêt au détriment du bien commun comme en témoignent le long extrait de *Garin le Loheren* où Charles Martel ruiné à cause des attaques païennes dans le royaume et de sa générosité envers l'Église¹⁷, vient réclamer l'aide du pape :



« Li apostoiles s'en est en piez levez,
Tenrement ploze, ses clers a apellez :
“Segnor clergié, quel conseil me donrez ?
Il est bien droiz que de vostre i metez,
Car faisons tant que il soient armez
Et chevaux aient coranz et abrievez.
Voz estes riche, bien souffrir le poez.”
L'archeveques de Rainz s'en est en piez levez ;
En haut parla con ja oir porrez :
“Sire apostoiles, qu'es ce que dit avez ?
Il ne seroit por .M. marz d'or pesez
Qu'i tneïsons .II. deniers monaez,
Qu'a toz jors mais seroit acoustumez.”
Tout se descordent ; du consel sunt tornez.
Et l'apostolles en fu forment irez.
Li rois de France fu adont apellez :
“Karles Martel, biax sire, avant venez
Se m'eit Dex, je n'i puis rien trover ;
N'i voellent metre .II. deniers monaez.
Qu'en sera dont por De de maïstez ;
Dont iert perdue sainte crestiëntez ?”
Adont parla li Loherenz Hervis,
Li preuz, li sages, li gentis quenz de pris,
Qui ne fu mie des clers si entrepris
Qu'il leur laissat ne le vair ne le gris,
Ne a ses hommes leur rentes recoeillir.
En pies se lieve devant toz les marchis :
“Sire apostoles, que est que avez dit ?

¹³ Cf. E. Hildesheimer, « Les clercs et l'exemption du service militaire à l'époque franque (VI^e- XI^e siècles) d'après les textes législatifs et canoniques », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 29, n°115 (1943), p. 5-18.

¹⁴ Cf. par exemple *Le Couronnement de Louis, chanson de geste du XII^e siècle*, (éd.) E. Langlois, Paris, Champion, 1920, v. 1692-1696 : « Clercs et chanoines a ça enz quatre vinz, / Vesques, abés, qui molt sont de grant pris, / Qui por averont le mal plaît basti ; / Deseritez iert ancuï Loois, / Se Deus et vos nel volez garantir. »

¹⁵ Voir par exemple *La Chanson de Girart de Roussillon*, éd. cit., §. 398-399 mais aussi *Le Roman d'Aquin, ou la Conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne, chanson de geste du XII^e siècle*, (éd.) F. Joüon des Longrais, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1880, v. 802-803 : « Notre Arcevesque, qui Diex croisse bonté ! / Fut en l'estor moult richement armé. »

¹⁶ *Ibidem*, v. 1357-1362.

¹⁷ *Garin le Loheren according tu Manuscript A (Bibliothèque de l'Arsenal 2983)*, (éd.) J. E. Vallerie, Ann Arbor, Edwards, 1947, v. 23-27 : « Trestout laissoit pour amour Jhesu Crist, / Denoit la terre et rentes et molin ; / N'en avoit rien la fille ne li filz ; / Et par ce fu li mons si apovris, / Et li clergiez en fu si enrichis. »



Ci a XX mil de chevaliers de pris
Dont li clerz ont les fours et les molins
Que lor donnerent nostre anchisor jadis.
Li clerz les tiennent, noz en sons defors mis ;
Si est bien droiz q'autres consaus soit pris,
Ou, se ce non, bien puet torner a pis.”
Dist l'arcevesques : “Voz devez bien oïr.
Noz sommes clerz et devons Dé servir
Et prierons por trestoz nos amis
Qu'il les desfende de mort et de péril.
Chevaliers estes, nostre sire voz fist ;
Toute droiture voz covient a tenir
Et sainte Église sauver et garantir.
Quel celeroie ? Foi que dol saint Martin,
Je n'i metroie vaillant .i. angevin,
Ainz me lairoie escorchier trestoz vis.”
Adunt parla li abes de Clugni :
“Tort en avez, archeveques Henri,
Qui le bienfait volez oster de ci.
Noz sommes riche, la Damedé merci,
De bonnes terres que lor ancestres tint.
Molt est or miez, si con moi est avis,
Chascuns i mete du sien aucun petit
Que perdons ce dont noz somes saisi.”
Et l'arceveques par ire respondi,
Ainz se lairoit graillier et rostir
Que ja i mete du sien grant ne petit.
Et l'apostoiles durement se gramist.
Par maltalant a son clergie a dit :
“Par saint Sepucre, il n'ira mie ensi.
Venez avant, Karles Martel, biax fiz,
Je voz otroi et le vair et le griz,
L'or et l'arjent dunt li clerz sunt saisi.
Les palefroiz, les muls et les roncins.
Si le prenez, jel voz otroi et quit,
Tant que puissiez les sodoiers tenir
Qui desfendront voz et vostre païs.
Jusqu'à .VII. anz le voz doing et otrî.
Cant voz arez vencuz les Sarrasins,
Rendez les dismes, ne les devez tenir. »¹⁸

Même s'il existe des voix discordantes lors de ce concile, nous voyons que la majorité des trois mille évêques et prêtres présents préfèrent voir le royaume ravagé plutôt que d'être mis à contribution, provoquant la colère du pape qui octroie d'autorité la dîme pour une durée de sept ans. Cette attitude déplorable décrite par le trouvère de *Garin le Loberen* est une position de principe partagée par tous les auteurs de la *Matière de France*.

Ainsi, tout aussi navrante est l'attitude des moines dans le *Moniage Rainouart* : non seulement l'abbé Henri se convertit à la religion païenne, mais les moines tentent de se débarrasser de Rainouart, fraîchement promu prieur de l'Abbaye de Saint Julien de Brioude en l'enfermant dans le réfectoire avec quatre lions affamés¹⁹. Le *Moniage Guillaume*, quant à lui, présente des moines au comportement aussi peu édifiant, puisque l'abbé du monastère d'Aniane se voit chargé par les moines de se débarrasser de Guillaume d'Orange, jugé trop encombrant en le faisant tomber dans un guet-apens²⁰. Par ailleurs, que

¹⁸ *Ibidem*, v. 59 -126.

¹⁹ *Le Moniage Rainouart publié d'après les manuscrits de l'Arsenal et de Boulogne*, (éd.) G. A. Bertin, Paris, Picard, t. 1, 1973, v. 3162-3278.

²⁰ *Le Moniage Guillaume, chanson de geste du XII^e siècle*, (éd.) N. Andrieux-Reix, Paris, Champion, 2003, v. 286-327.



penser des conseils prodigués par l'évêque Guirré à son parent Gui de Hautefeuille qui se situent aux antipodes des enseignements chrétiens :

« Dist a Guiot : “Biau niés, or entendez :
Se voz volez faire mes volentez
Et mon commant, la bataille vaintrez.
Et tout avant à Dammeldeu voez
Que ja à home ne tenras loiautez ;
Vo seignor lige ja foi ne porterez,
Les loiaus homes traïssiez et vendez,
Le mal hauciez et le bien abatez.
Se voz à home compaingnie prenez,
En devant lui tout adez le loez,
Et en derrier à la gent le blasmez.
Les povres gens laidengiez et gabez,
« Les orphenins à tort desheritez,
Les vesves dammes lor doayres tolez,
Les murtrissors, les larrons souztenez.
Et sainte eglise adez deshonorez,
Prestres et clers filiez et eschievez,
Rendus et moïnes, par tout les desrobez,
Et cordeliers et jacobins batez.
Petits anfans en la boe gietez,
Et coïement les prenez et mordez ;
S'on ne voz voit, as mains les estrainglez.
Les vielles gens empoingniez et boutez,
Ou an visaiges au mains les escopez.
Les abeïes escilliez et gastez,
Et les nonnains toutes abandonnez.
En touz les lieux là où voz esterez
Hardiement mentez et parjurez,
Que ja vo foi nul jor ne mentirez
Devant ice que voz la main perdrez.
Se voz ce faïtez que voz oï avez,
Ja a nul jor desconfiz ne serez. »²¹

De la même manière, le trouvère d'*Anseïs de Carthage* glisse dans la bouche même d'un prêtre des paroles peu flatteuses pour l'Église et ses représentants reprenant les critiques que nous avons observées jusqu'ici²². Il existe cependant une catégorie de religieux qui échappe à la caricature : il s'agit des ermites. Comme l'écrit M. de Combarieu du Grès :

« La vie de ces ermites est décrite de manière à souligner tout ce qui les sépare des autres religieux, afin de mieux faire éclater leur supériorité. Les autres étaient paresseux, négligeaient le service de Dieu, ceux-ci y mettent au contraire tout leur soin ; à la vie relâchée – la limite de la goïnfrierie et de l'ivrognerie – des moïnes, s'oppose la vie ascétique des ermites (vêtements grossiers, veilles, prières prolongées) ; à l'insouciance des uns, le repentir des autres. L'exigence spirituelle des ermites se manifeste aussi dans l'attitude qu'ils ont envers autrui. »²³

Bien évidemment, ce portrait idyllique des ermites s'opposant à la noirceur des autres clercs ne renvoie aucunement aux réalités contemporaines et s'explique par le fait que les ermites épiques sont souvent *ab initio* des chevaliers, qui décident à la fin de leur parcours épique de choisir ce statut : Guillaume d'Orange dans le *Moniage Guillaume*, Gui de Mayence dans *Doon de Maïence*, Maugis d'Aigremont dans *Renans de*

²¹ *Gaydon*, v. 6447-6478.

²² *Anseïs von Karthago*, éd. cit., v. 8870-8889 :

²³ M. de Combarieu du Grès, *L'idéal humain et l'expérience morale chez les héros des chansons de geste des origines à 1250*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1979, p. 462.



Montauban qui dans *La Mort de Maugis*, préfère son ermitage à la tiare pontificale. En règle générale, les personnages choisissent cette condition après avoir vécu une expérience décevante du monastère à l'image de Guillaume d'Orange qui quitte le monastère d'Aniane pour s'installer dans le désert dans le *Moniage Guillaume*. Les motivations qui sous-tendent leur entrée en religion sont toujours les mêmes : durant leur vie, pour défendre les intérêts de leur seigneur ou même les leurs, ils blessent et tuent de nombreux hommes. C'est pour expier ces actes de violence que certains héros décident de se retirer du monde. Lors de leur retraite où ils entretiennent une relation directe avec Dieu²⁴, ils peuvent se retrouver au centre de manifestations surnaturelles. En comparaison, le Pape, malgré sa position officielle au sein de l'Église, n'est pas le protagoniste d'un grand nombre de miracles le concernant : par exemple dans la *Destruction de Rome*, Dieu n'intervient pas pour sauver la ville pontificale malgré les prières du pape alors qu'il détruit la ville de Luïserne, cause de conflit entre Gui de Bourgogne et Roland dans le récit de *Gui de Bourgogne*, répondant ainsi à la prière de Charlemagne. En réalité, les chansons de geste présentent une conception très militante, voire militaire de la religion chrétienne, pour laquelle Dieu semble privilégier la classe des *bellatores* par rapport à celle des *oratores*. Ce privilège est illustré dans les récits par une certaine désinvolture, voire même du mépris des aristocrates pour les clercs et leurs sacerdoce²⁵ n'hésitant pas à brûler des Églises et des nonnes comme dans *Raoul de Cambrai*, ou menaçant ouvertement les prêtres, même les plus hauts dignitaires, en les défiant, tel Girart de Fraite dans *Aspremont*. Bien que Turpin soit de sa famille, celui-ci est relativement mal reçu par Girart qui va jusqu'à lui lancer un couteau à la tête. Face à cette conduite, l'évêque menace de jeter l'interdit sur les terres de Girart ce à quoi celui-ci réplique :

« Jo ai mes clers contre val mon regné,
Jop or baptesme ne por crestienté
N'estra por nos l'apostolies mandé :
G'en ferai un, se il me vient a gré.
Quanque jo ai en ma prosperité
Ne tenrai ja vallant un oef pelé,
D'ome terrestre ne, mais de Dameldé. »²⁶

Les chevaliers s'irritent souvent quand ils se heurtent à la résistance ou à la mauvaise volonté du clergé comme en témoigne l'histoire de *Renaus de Montauban* :

« Li abes vint encontre et li prior selonc
Et trestos li convens cantent lor orison,
Et dient à Rollant : "Sire, que queres vos ?"
"Nos querons, dist Rollans, le malvais traïtor
"Que vos aves çà ens, le roi Yon gascon,
Ancui li lacerai el col le caenon."
"Sire, ce dist li abes, baisies vostre raison.
Li rois est nostres moines, s'a pris le caperon.
Envers trestot le monde garandir le devons."
Quant Rollans ot l'abé ki li dist tel raison,
Par le froc l'a saisi et par le caperon ;
Oliviers le prior ki estoit près selonc ;
Il le bota et hurte si forment au peron,
Que il li fist voler andeus les oels del front. »²⁷

²⁴ Ainsi parce qu'il oublie de servir Dieu contrairement à ses engagements, Gui de Mayence perd la vue qui lui est rendue par la suite, voir *Doon de Maïence, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris*, (éd.) A. M. Peÿ, Paris, Vieweg, 1859, p. 57-58 et 69 ; et dans *L'Entrée d'Espagne*, l'ermite Sanson de Rome est directement nourri par la divine Providence, voir *L'Entrée d'Espagne. Rolando da Pamplona all'Oriente*, (éd.) M. Infurna, Roma, Carocci editore, 2011, v. 14648-15057.

²⁵ Comme l'illustre cet extrait où Odilon jure de faire clercs ses fils, si ceux-ci se comporter comme des lâches sur le champ de bataille ; voir *La Chanson de Girart de Roussillon*, éd. cit., v.2705-2706 : « S'en podie provar un a volpil, / Eu en ferie munge u saumestil. »

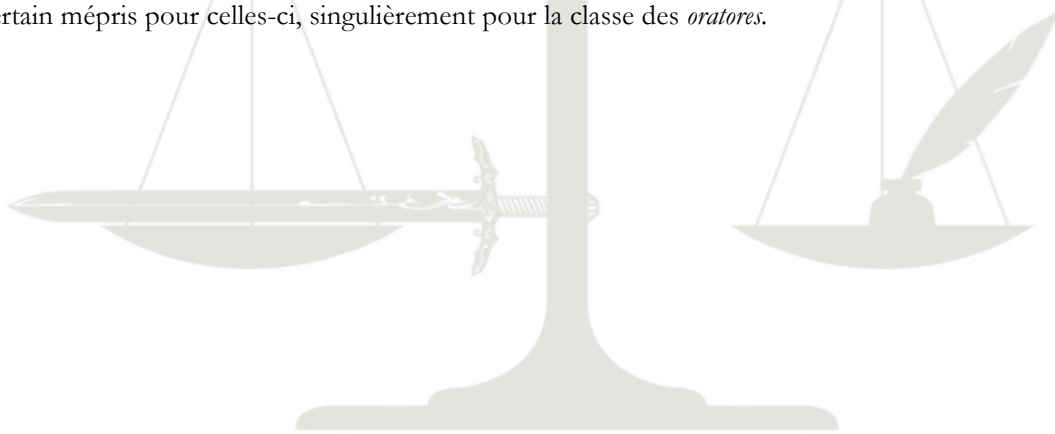
²⁶ *Aspremont*, éd. cit., v. 1169-1175.

²⁷ *Renaus de Montauban*, éd. cit., p. 222.



Ainsi, Roland n'hésite pas à tuer l'abbé qui s'oppose à lui pour pouvoir se saisir du roi Yon de Gascogne. En réalité les chansons de geste, contrairement à ce que font dans leurs œuvres d'autres auteurs contemporains, n'introduisent pas le clergé comme le premier ordre, mais comme un ordre subalterne à l'aristocratie chevaleresque qui prend sa place dans l'ordre de préséance²⁸. En décrivant les gens d'Église, séculiers ou réguliers, les trouvères se font l'écho des idées que les chevaliers ont de ces hommes dont la tâche est exclusivement de prier.

En définitive, le clergé occupe une place restreinte dans les chansons de geste, et en règle générale les récits offrent une vision plutôt négative de la classe des *oratores* : fait exception le personnage de Turpin qui, au fond, est le seul représentant du monde ecclésiastique qui est présenté surtout comme un baron de Charlemagne, et chez qui les fonctions épiscopales donnent un relief particulier à ce personnage plutôt qu'elles ne font de lui le représentant de cette classe sociale. La peinture des hommes d'Église offerte par les récits n'est pas réaliste, mais comme l'écrit M. De Combarieu du Grès : « cette représentation repose, [...], sur l'idée parfois implicite que le mode de vie et les valeurs chevaleresques sont préférables à tous les autres ; d'où cette conséquence que tout ce qui est complètement étranger à cet univers ne veut rien. »²⁹ En somme, les récits introduisent un clivage social que l'on retrouvera également avec les *laboratores*. Pour le chevalier, le clivage social et moral passe entre ceux qui se battent et tous les autres. Cette fictionnalisation de la société médiévale repose sur l'idée que le mode de vie et les valeurs partagées par la chevalerie et l'aristocratie, dont l'essence même est le combat, sont préférables à toute autre. Ses membres composent une élite et pratiquent le seul mode de vie qui vaille la peine d'être vécu, reléguant ainsi tous les autres ordres, ceux qui ne battent pas, à des rangs subalternes. Dès lors, le portrait moral des chevaliers, et par voie de conséquence de l'aristocratie, s'établit en opposition avec celui des héros auxquels ils servent de repoussoir : comme les principales qualités morales du chevalier sont la générosité, la largesse et la loyauté, l'*habitus* des autres classes ne peut être constitué que par l'avarice et l'hypocrisie³⁰. Ainsi, toutes les catégories sociales autres que l'aristocratie sont présentées comme inférieures à elle, les récits présentant un certain mépris pour celles-ci, singulièrement pour la classe des *oratores*.



²⁸ Voir Étienne de Fougères, *Le livre des Manières*, (éd.) A. Lodge, Genève, Droz, 1979, v. 673-676 : [L] i clerc doivent por toz orer, / li chevalier sanz demorer doivent defendre et ennorer, / et li paisant laborer. »

²⁹ M. de Combarieu du Grès, *L'idéal humain et l'expérience morale chez les héros des chansons de geste des origines à 1250*, *op. cit.*, p. 465.

³⁰ *Ibidem*.